

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 06 février 2023

Le 06 février deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Foye Monjault se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Dany Michaud, Maire, convoqués le 1^{er} février 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : Pascal ADAM, Christophe BONNIN, Jean-Pierre BOUCHET, Richard GOBIN, Patricia MÉTAIS, Dany MICHAUD, Marjorie TALINEAU, Thierry WALTER.

Excusés : Maryse CALVO qui a donné procuration à Patricia METAIS, Jean-Luc GAUTIER, Philippe JEAN.

Absents : Fabien MARÉCHAL, Pierre JANVIER, Pauline POMMIER.

Secrétaires : Patricia METAIS, Thierry WALTER

Quorum : avec 8 membres présents le quorum est atteint.

Mode de Scrutin : Public (aucune demande de scrutin particulier ayant été demandé)

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 janvier 2023.

Eclairage public, horaires, remplacement points lumineux...

Arrêt de bus, place Michel Canteau

Devis sono mobile

Mise à disposition d'intérimaires : avenant à la convention du centre de gestion

A.T.T. Deux-Sèvres : modifications statutaires

Inventaire : réforme poteaux incendie

Questions diverses

Délibération 2023-02-01 : Avenant à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires.

Délibération 2023-02-02 : Modification des statuts de l'agence technique départementale.

Délibération 2023-02-03 : Réforme des poteaux incendie – sortie de l'inventaire.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 11 janvier 2023: adopté à l'unanimité

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le procès-verbal du 11 janvier 2023.

Demandes de Richard Gobin :

- Suite à la question de Patricia Métais, lors du dernier conseil à propos du PLUI et de la reconstruction des murs en pierres, quelle est la réponse : La CAN nous renvoie vers la fondation du patrimoine ou d'autres associations qui ont pour objectif la sauvegarde du patrimoine.
- Demande un plan plus précis par rues (par couleurs) pour la distribution des flyers.

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 06 février 2023

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Coût électricité : Mme le maire explique que la commune sera concernée par le bouclier tarifaire et se verra donc appliquer une hausse de 15 % sur l'électricité consommée dans les bâtiments et pour l'éclairage public. Pour l'électricité qui permet l'alimentation en eau pour le chauffage de Monacalis, la commune possède un compteur de plus de 36 KVA ; nous n'avons pas connaissance à ce jour du montant qui nous sera appliqué. Renseignements en cours auprès de SELIA ;

Thierry Walter intervient pour demander que l'on suive de près le coût du chauffage et du rafraîchissement de cette salle – à comparer peut-être avec le coût du chauffage de la nouvelle école.

Arrêt de bus : après avoir pris connaissance de la proposition des services de la CAN, le conseil, à l'unanimité donne son accord.

Sono mobile : le devis proposé par Max Musique est examiné ; il se chiffre à 263 € HT, montant auquel il convient d'ajouter deux micros sans fil et deux bonnettes soit : 53.80 €HT x 2. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

S'agissant de l'ancienne sono, il est proposé d'en faire don à une association de musique ou de théâtre. Les contacter, pour leur poser la question.

Avenant à la convention de mise à disposition de personnels intérimaires :

Délibération 2023-02-01

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération en date du 22 novembre 1996, il avait été décidé l'adhésion au service **Intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale** des Deux-Sèvres et le Maire avait signé la convention correspondante.

Par cette convention, le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités et établissements adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement du personnel lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités. Madame le maire rappelle également que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2011 avait décidé de baisser de 10% au 1^{er} janvier 2012, le taux de facturation, qui passait alors de 4,5% à 4% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'un avenant N°1 à cette convention avait alors été signé (délibération N°2021.02.02 du 27 février 2012).

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé une hausse du taux de commissionnement au 1^{er} janvier 2023, il passera de 4% à 4.5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant N°2 correspondant.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023, la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4.5% des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 06 février 2023

Modification des statuts de l'agence technique départementale

Délibération N°2023-02-02

La création de l'Agence technique départementale a été approuvée par délibérations concordantes du Département et des communes et établissements publics intercommunaux qui en sont membres. L'Agence a été installée en février 2018. Les statuts ont été modifiés en avril 2019 pour prendre en compte les communes fusionnées. Après quatre ans de fonctionnement, il convient d'ajuster et préciser les statuts de l'Agence.

Les modifications proposées portent principalement sur les points suivants :

- la prise en compte des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes ;
- la tenue des instances en visioconférence.

Vu le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1111-1, L.1111-2, L.1111-4, L2121-29, L2131-1, L2131-2, L.5511-1 ;

Vu la délibération n° 11 A du 10 avril 2017 par laquelle le Conseil départemental des Deux-Sèvres a décidé de créer l'Agence technique Départementale des Deux-Sèvres et approuvé les statuts ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale du 10 avril 2019 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Vu la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017 de la commune de La Foye Monjault approuvant l'adhésion à l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération de l'assemblée générale de l'Agence technique départementale du 30 novembre 2022 relative à la modification des statuts de l'Agence ;

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant qu'après quatre années de fonctionnement, les statuts doivent être ajustés notamment s'agissant des recommandations de la Chambre régionale des Comptes ;

Le conseil municipal de La Foye Monjault décide de donner son accord aux modifications des articles 2 – 9 – et 10, apportées aux statuts de l'Agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'approuver les statuts modifiés.

Réforme des poteaux incendie – sortie de l'inventaire.

Délibération 2023-02-03

Après vérification, il demeure à l'actif du bilan de la commune les éléments suivants :

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 06 février 2023

- Poteaux incendie pour 606,72 € - N° d'inventaire 8-1
- Citernes incendie pour 26 057.93 € - N° d'inventaire 8-2-21561

Afin de les sortir de l'actif, Il convient de rédiger un certificat administratif indiquant la désignation du bien, sa localisation, le n° d'inventaire, la date et sa valeur d'acquisition, la valeur nette comptable, ainsi que le compte par nature afin de transférer ces actifs au SCPC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité du transfert des actifs au SCPC.

Questions diverses :

Mme le maire donne les informations suivantes :

- Les consultations pour **maintenance et entretien des chaudières et pompes à chaleur** et pour **l'achat des produits d'entretien** sont en cours. Elles seront examinées lors du conseil d'avril. Auparavant la commission des marchés se réunira pour examiner les offres.
- **CAN - Circuits cyclables** : pour rejoindre Beauvoir, un circuit par Limouillas était validé, le conseil en a proposé un par le Grand Bois et Le Fenestreau. Ce dernier itinéraire est retenu en solution alternative puisqu'il ne nécessite pas d'investissements lourds.
- **Anciens locataires du 25, rue de la mairie** : ils ont comparu en ordonnance de référé le 16 novembre 2022 et ont été condamnés à verser la somme de 4.390,51 € au titre des loyers impayés, charges et indemnités d'occupation impayés, de 300 € en application de l'article 700 du code de procédure civile, au total des dépens de l'instance comprenant ainsi le coût du commandement de payer et de l'assignation en référé.

Le Conseil municipal accepte ; la commune doit donc signer et renvoyer l'acquiescement.

- **Devis signés pour :**
 - o La fourniture de **cylindres/barillets** pour les deux portes entre les trois classes pour 444,71 €TTC ; la fermeture par clef est obligatoire entre chaque classe en cas d'intrusion.
 - o L'achat d'un **sanibroyeur** SFA pour le logement du 25, rue de la mairie pour 589.91 €TTC ; Richard Gobin signale à ce moment-là qu'un commercial réside à La Foye Monjault. Contact va être pris.
- Une **course de « caisses à savon »** sera organisée le samedi 8 juillet prochain, sur la départementale 118 entre La Foye Monjault et le Puyroux. Mme le maire a d'ores et déjà donné son accord à l'organisation de cette manifestation ; un arrêté pour la fermeture de la route sera pris dans les jours précédents.
- **Séisme en Turquie/Syrie**, les sapeurs-pompiers humanitaires demandent le versement d'une aide financière : aucune décision n'est prise.

La Foye Monjault
Procès-verbal du conseil municipal
Séance du 06 février 2023

- Le sujet du **14 juillet** est abordé : il sera évoqué lors du prochain conseil ; quel jour ? le 14 qui est un vendredi ou le 21, vendredi suivant qui est jour de marché ; Musique d'ambiance ? Repas ?

Christophe Bonnin fait part au conseil municipal de la **demande de Cyril Raimbert**, actuellement employé pour 20 heures à l'atelier et à la surveillance de la cour de l'école ; il souhaiterait un emploi à temps plein. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité se prononce contre cette proposition.

L'arrêté autorisant le **stationnement dans la traversée du bourg** a été pris ; il est affiché. Thierry Walter demande la pose d'un panneau rappelant la limitation à 50 km/h. aucune décision n'est prise pour le moment.

Jean-Pierre Bouchet demande comment s'est passé le **repas des aînés** ? il s'est passé... c'était correct, toutefois pas à la hauteur des attentes de la plupart des convives. Le ressenti de chacun est qu'il ne s'agissait pas d'un repas festif. Le prix a également semblé trop élevé. Le conseil municipal a fait part de ses plus vives inquiétudes quant à la survie du bar-restaurant.

Aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée.

Fonction	Nom	Signature
Le maire	Dany MICHAUD	
Le secrétaire de séance	Patricia METAIS	
Le secrétaire de séance	Thierry WALTER	